

## La régulation des grands animaux en forêt domaniale de Saint-Germain



Photo : Nathalie Petrel / ONF

Chaque année l'Office national des forêts organise, en forêt domaniale de Saint-Germain, des journées de chasse appelées « **battues administratives** ».

Ces journées permettent de réguler les populations de sangliers et de chevreuils.

Cette régulation est nécessaire pour :

- Limiter les accidents avec les véhicules
- Réduire les dégâts sur les terrains agricoles.
- Préserver l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- Assurer la conservation des écosystèmes forestiers et le renouvellement de la forêt.

## Les battues administratives, une nécessité pour la forêt domaniale de Saint-Germain

Ce grand massif périurbain de 3530 hectares abrite une population dense de sangliers mais également des chevreuils qu'il est nécessaire de réguler.

Une trop forte densité de sangliers dans des espaces naturels proches des habitations et des axes routiers peut porter atteinte aux biens et personnes : collisions routières, dégâts agricoles, intrusion dans les villes ou habitations.

C'est la raison pour laquelle, des battues administratives sont organisées dans le cadre de missions d'intérêt général. Un arrêté préfectoral annuel précise les animaux devant être prélevés, le nombre de participants ainsi que toutes les prescriptions techniques.

**WWW.ONF.FR/ENFORET/  
SAINT-GERMAIN**



Lors des journées de régulation, des panneaux « chasse en cours, accès interdit » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

**Promeneurs, cavaliers, cyclistes ...**, vous devez être attentifs à la signalétique mise en place.

**Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées.**

Concernant les véhicules, nous demandons **de réduire la vitesse sur les routes nationales, départementales et vicinales** à proximité des secteurs chassés.

Un grand nombre de techniciens, tous experts dans le domaine de la chasse interviennent pour ces battues. Ils sont accompagnés des forces de police pour assurer la sécurité sur les voies de circulation.

Parallèlement, le niveau de la population de cervidés (chevreuils) est contrôlé par la chasse. En effet, une trop forte densité de chevreuils entraîne des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abroustissement).

Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

## Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse : la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la DDT des Yvelines (Direction Départementale des Territoires), le Conseil départemental, les communes, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).

## Calendrier des jours de régulation 2017-2018 en forêt de St-Germain

**NOVEMBRE 2017  
DÉCEMBRE 2017**

**JANVIER 2018  
FÉVRIER 2018**

**MARDIS 21 et 28  
MARDIS 5, 12 et 19**

**MARDIS 9, 16, 23 et 30  
MARDI 6**